

DÉLIBÉRATION N°DL20220065 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 À L'EXERCICE 2022 VIA LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement du budget principal de la ville, conformément aux propositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	
<i>Part du résultat de clôture cumulé 2020 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002 (1)</i>	0,00 €
<i>Recettes de fonctionnement 2021 (2)</i>	47 202 826,88 €
<i>Dépenses de fonctionnement 2021 (3)</i>	43 434 604,11 €
<i>Résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)</i>	3 768 222,77 €
<i>Résultat de clôture cumulé 2021 de la section de fonctionnement (5) = (4) + (1)</i>	3 768 222,77 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2021	
<i>Solde d'exécution cumulé 2020 de la section d'investissement inscrit au chapitre 001 (1)</i>	-3 656 139,84 €
<i>Recettes d'investissement 2021 (2)</i>	16 538 811,05 €
<i>Dépenses d'investissement 2021 (3)</i>	16 586 270,56 €
<i>Solde d'exécution 2021 de la section d'investissement (4) = (2) - (3)</i>	-47 459,51 €
<i>Solde d'exécution cumulé 2021 de la section d'investissement (5) = (4) + (1)</i>	-3 703 599,35 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022	
<i>Résultat de clôture cumulé 2021 de la section de fonctionnement à affecter comme suit (1)</i>	3 768 222,77 €
<i>solde d'exécution cumulé 2021 constaté en dépenses d'investissement (001)</i>	-3 703 599,35 €
<i>A inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le solde d'exécution cumulé 2021 (2)</i>	3 703 599,35 €
<i>Reste à affecter (3) = (1) - (2)</i>	64 623,42 €
<i>Restes à réaliser 2021 constatés en dépenses d'investissement</i>	-3 053 137,42 €
<i>Restes à réaliser 2021 constatés en recettes d'investissement</i>	650 000,00 €
<i>A inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir tout ou partie des restes à réaliser 2021 (4)</i>	64 623,42 €
<i>Reste à affecter (4) = (3) - (4)</i>	0,00 €
<i>Besoin de financement 2021 de la section d'investissement</i>	-2 338 514,00 €

Au budget supplémentaire 2021 sont donc inscrites les écritures comptables suivantes :

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en <u>dépenses d'investissement</u>	3 703 599,35 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés en <u>recettes d'investissement</u>	3 768 222,77 €
002 - résultat de fonctionnement reporté en <u>recettes de fonctionnement</u>	0,00 €

En outre, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent ainsi que le vote des reports de crédits, par le biais du budget supplémentaire.

Ce dernier peut également comporter des opérations nouvelles, en autorisant de nouvelles dépenses ou pour prendre en compte de nouvelles recettes. A l'inverse, il permet aussi de supprimer des crédits de dépenses antérieurement votés, et de modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Ainsi, l'affectation du résultat de clôture cumulé 2021 à l'exercice 2022, l'inscription des restes à réaliser de l'exercice 2021 et les réajustements budgétaires sont présentés dans le budget supplémentaire 2022, en annexe de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

2 contre M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M.
Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'affectation du résultat 2021 au budget de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus,
- **d'approuver** le projet de budget supplémentaire 2022, tel que détaillé dans l'annexe de cette délibération.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD